

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

**CHABBAT PARCHAT
VAET'HANANE**
CHABBAT NA'HAMOU
SAMEDI 20 JUILLET 2013
13 AV 5773
AVOT 4

46^e année

41

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Prélude à la joie

Alors que cette semaine intervient, une année de plus, le jeûne du 9 Av et que, avec lui, montent encore les souvenirs du drame – la destruction du premier et du second Temple par les armées venues de Babylone et, des siècles plus tard, de Rome – l'attente de la venue de Machia'h, du Messie, ne peut être que plus impatiente. Et cette attente s'exprime, jour après jour, de façon croissante, avec une assurance renforcée par le passage du temps.

En un récit bouleversant, le Talmud rapporte qu'un paysan local, non-juif, était occupé à faire paître sa vache alors que l'envahisseur assiégeait Jérusalem. Tout à coup, l'animal eut un meuglement. «Le Temple a été détruit» déduisit l'homme. Quelques instants plus tard, l'animal fit un second meuglement. «Le sauveur du peuple juif est né» proclama le paysan. L'anecdote peut paraître étrange, pourtant nous sommes les héritiers de cette double histoire. Nous sommes ce peuple qui, ayant vécu les pires tragédies, reste porteur de bien plus qu'un espoir indomptable. Il l'est d'une certitude absolue : le monde a un sens et les actes des hommes ont un but. Depuis la création de l'univers, de génération en génération, nous

avançons vers cet accomplissement ultime : la venue du Messie.

Cette idée traverse l'histoire juive avec une telle force que Maïmonide fait de l'attente incessante de cette venue un des principes fondamentaux de la foi juive. Lorsque nous regardons autour de nous, l'état du monde peut inspirer quelques craintes. Et chacun peut légitimement s'interroger sur les périls qui montent ou sur cet alanguissement généralisé qui paraît imprégner la société d'une pesante morosité. Au cœur de cette grisaille inquiète, le peuple juif connaît un chemin sûr. Il y avance avec une joie confiante et toujours ancrée dans le réel. Il sait qu'il œuvre dans la direction voulue par D.ieu et qu'il arrivera à la conclusion attendue. Alors, sans tenir compte de toutes les considérations autres, il poursuit sa voie. Certes, parfois, il s'y sent bien seul mais n'est-ce pas une part de son sort – être «un peuple qui réside solitaire» ? Le jeûne du 9 Av passe et voici que, à l'horizon de la semaine, se tient le «Chabbat Na'hamou», celui de la consolation. Car c'est là notre vie dans son essence : la consolation après le drame, la joie après l'affliction, enfin l'avènement de l'ère messianique pour l'éternité.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vaét'hanane Joindre idéalisme et réalisme

Il existe deux sortes d'individus : les idéalistes et les réalistes. Les idéalistes rêvent d'un monde où règnent la justice sociale, l'harmonie entre le corps et l'âme, le respect de l'environnement et une vie imprégnée d'une conscience supérieure.

Les réalistes, quant à eux, s'investissent dans des objectifs concrets et pragmatiques comme la sécurité matérielle, la gestion du temps et le respect d'un rythme de vie sain.

Pour être un véritable idéaliste, il ne faut pas tenir compte des obstacles que l'on peut rencontrer dans la réalisation de ses rêves. L'idéalisme pur suit les exigences de la vérité seule et ne se plie pas aux contraintes environnementales ou sociales. Mais par contre, sans réflexion réaliste, les rêves risquent de rester dans le monde de l'imaginaire, jamais expérimentés, jamais réalisés dans le vrai monde et n'apportant aucune aide à quiconque.

En 1940, quand le sixième Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn était sur le bateau quittant l'Europe déchirée par la guerre pour les Etats-Unis, il convoqua l'un de ses secrétaires, le Rav Hodakov, et lui demanda de prendre un papier et un crayon. Le Rabbi dicterait et lui écrirait. Le Rabbi se mit alors à mettre en forme le plan d'actions destiné à épanouir le judaïsme en Amérique. Il développa la manière dont il créerait, dès son arrivée dans le nouveau pays, trois institutions: une maison d'édition, une institution éducative pour les enfants et une autre pour les adultes. Et il en détailla tous les aspects.

Jeûne du 9 Av :

du lundi soir 15 juillet à 21h 49 au mardi soir 16 juillet à 22h 39

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAET'HANANE

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 27 • Sortie 22h 46

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.24	Marseille	20.55	Nice	20.49
Grenoble	21.00	Montpellier	21.02	Strasbourg	21.04
Lille	21.32	Nancy	21.11	Toulouse	21.12
Lyon	21.05	Nantes	21.36		

à partir du dimanche 14 juillet 2013

Heure limite du Chema : 9h59

Pose des Téléphones : 4h37

Fin Kidouch Levana : mardi 23 juillet à 3h 39 mn (16 Av)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

Après avoir dicté son plan, le Rabbi déclara : «Peut-être pensez-vous que je devrais attendre d'être arrivé en Amérique pour formuler mon plan. Je pourrais alors évaluer les besoins de la communauté américaine et y adapter mes projets. Non ! Je serais alors influencé par ce que je vois et ma vision pour l'Amérique serait altérée. Je veux un judaïsme européen et non un judaïsme américain (avec des compromis) !»

Le travail de notre vie consiste à intégrer nos idéaux les plus élevés au cadre de vie le plus concret, affirmant les Cabalistes. Et cette fusion nécessite de l'intégrité et beaucoup de travail créatif.

Que sera le monde à l'ère messianique ? Les Cabalistes le caractérisent très simplement : la fusion des plus beaux idéaux pour l'humanité avec un style de vie concret ; une âme qui s'exprime pleinement et qui vit confortablement dans un corps physique.

Dieu ne laissa pas Moché entrer en Terre d'Israël. Il pria, supplia Dieu de lui pardonner et de lui permettre d'y pénétrer. Dieu avait pardonné au peuple juif quand Moché avait plaidé pour lui, mais quand il s'agit de l'erreur de Moché, Dieu ne céda pas.

Dieu ne voulait pas de lui en Israël, péché ou pas. Le péché semble avoir été un prétexte bien utile. Au bout du compte, il n'y entrerait pas.

Cela est difficile à admettre dans la mesure où Moché n'avait jamais voulu de cette mission et que malgré tout, et durant quarante années, il fut un dirigeant dévoué.

Et maintenant que le voyage atteignait son ultime destination et que le peuple allait enfin s'installer sur une terre qui était la sienne, Moché était exclu!

Le Talmud compare Moché à la lumière du soleil et Yehochoua à la lumière de la lune. L'intensité des rayons du soleil est telle que lorsqu'il brille, tout est illuminé. La lumière de la lune est plus subtile. Quand elle brille, le ciel reste noir, la nuit conserve son sombre mystère.

La puissance de Moché était telle que s'il avait conduit les Juifs en Israël, les choses auraient été simples. Ils auraient conquis la terre sans difficultés. Si Moché avait construit le Temple, sa sainteté aurait été telle qu'il n'aurait jamais été détruit.

Cela paraît extraordinaire !

Mais Dieu ne voulait pas que les

choses soient si simples. Certes Moché était dynamique et pouvait éclipser l'obscurité mais alors, les Juifs auraient été passifs et l'auraient laissé travailler pour eux. Pour prendre possession de la terre, ils devaient s'impliquer activement.

Yehochoua représentait le candidat idéal. C'était un dirigeant fort, mais pas assez pour bannir complètement l'obscurité. Lui et le peuple agiraient de concert pour surmonter les nombreux obstacles qui allaient se présenter et pour finalement s'installer sur la Terre.

Le Peuple avait une vision, un rêve : s'installer sur la Terre Promise. Concrètement, ce rêve était très difficile à réaliser. D'autres peuples vivaient dans ce pays. Il serait difficile de s'autogouverner, de s'entendre. Moché, à leur tête, aurait aplani ces difficultés. Mais Dieu ne voulait pas qu'ils échappent au saine processus de planter les graines de la vision dans le sol brut de la réalité. Et cela, ils ne pouvaient le faire que sans Moché.

Comme pour souligner combien est sacrée cette fusion avec la vraie vie, Moché répète, dans le cinquième livre de Devarim, les Dix Commandements.

Cependant, dans sa version, l'expérience sinaïtique semble bien différente. Dans le récit initial du livre de Chemot, la Torah décrit le Sinaï, rempli de fumée au moment où Dieu descend sur la montagne, dans le feu. La nation tout entière tremble. Le tonnerre et les éclairs précèdent la voix de Dieu. Après avoir entendu Dieu leur parler directement, le peuple supplie Moché de transmettre les paroles de Dieu, parce qu'à chacune de Ses Paroles, ils succombent. Ici, dans cette seconde version, Moché ne mentionne qu'à peine tout cet appareil. Ce qu'il décrit est l'effet de l'expérience du Sinaï sur le Peuple. «Il vous fut montré que l'Eternel est votre Dieu... Sur la terre, Dieu montra Son grand feu et Ses paroles vous entendîtes... Face à face, Dieu vous parla...»

Les Dix Commandements de Chemot sont à propos de Dieu. Quand ils sont répétés dans Vaé't'hanane (Devarim), ils évoquent l'impact qu'ils eurent ici-bas.

Ces deux versions s'unissent pour faire fusionner l'idéalisme spirituel de la Torah et la réalité de la vie.

La fusion réussie constitue ce que nos Sages appellent : «la Torah de Machia'h».

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 14 juillet - 7 Av

Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des offrandes "à l'intérieur" du Sanctuaire.

Mitsva négative n° 112 : Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la "Mélika" (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65 : C'est le commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.

• Lundi 15 juillet - 8 Av

Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes consacrées, c'est-à-dire expiatoires et délictives, qui sont les sacrifices les plus sacrés.

Mitsva négative n° 145 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices expiatoires et des offrandes délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148 : C'est l'interdiction faite aux prêtres de consommer des prémices en dehors de Jérusalem.

• Mardi 16 juillet - 9 Av

Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'offrande de paix.

Mitsva négative n° 147 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102 : Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 103 : Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138 : C'est l'interdiction qui nous est faite de manger l'oblation d'un pontife.

• Mercredi 17 juillet - 10 Av

Mitsva négative n° 124 : Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.

Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de la première des trois fêtes de pèlerinage de sorte qu'elle ne passe pas sans que chacun de nous ait présenté toutes les offrandes qu'il doit apporter.

Mitsva négative n° 155 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

• Jeudi 18 juillet - 11 Av

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rénumérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur".

• Vendredi 19 juillet - 12 Av

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 39 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81 : Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel.

Mitsva positive n° 30 : C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

• Samedi 20 juillet - 13 Av

Mitsva positive n° 28 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant Dieu.

Mitsva positive n° 40 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et du soir, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi "oblation du prêtre oint".

Mitsva positive n° 41 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le "Moussaf" du Chabbat.

Mitsva positive n° 27 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

Mitsva positive n° 42 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Néoménie, en plus de l'offrande quotidienne.

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrot, 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440



Comme on le sait, sortir de Russie à l'époque du communisme triomphant était particulièrement ardu pour ne pas dire impossible. Surtout quand la destination prévue était la Terre Sainte ! Nombreux étaient ceux qui présentaient une demande d'émigration pour quitter le « paradis soviétique » à l'OVIR – le bureau chargé de gérer ces demandes – et qui se voyaient opposer une fin de non-recevoir, sans compter, parfois, une menace de perdre son emploi. Combien de fois avais-je déjà tenté ma chance et essuyé des réponses sèches et même brutales !

En 1966, mon beau-frère, le regretté Rav Moché Wishedski réussit à sortir de ce pays et, avec toute sa famille, à s'installer en Israël. Avant son départ, je l'avais supplié que, dès qu'il aurait le privilège de se rendre à Brooklyn auprès du Rabbi, qu'il mentionne mon nom afin que je puisse, moi aussi avec toute ma famille, sortir enfin pour pouvoir mener une vie juive normale et éduquer mes enfants dans le judaïsme sans être obligé de me cacher.

Au mois de Tichri de cette même année, j'ai fait un rêve troublant : un homme impressionnant, au beau visage entouré d'une barbe fournie, me tendait un papier en affirmant : « Avec ce papier, tu sortiras de Russie et tu monteras en Israël ! »

Je voulus – toujours dans mon rêve – lui demander qui il était, quel était ce papier mais, avant que j'ai pu articuler un son, il avait disparu.

Bouleversé, je me suis réveillé : jamais il ne m'était arrivé pareille aventure. Je ne connaissais pas cet homme et tout ceci ne me semblait pas simple du tout. D'abord, j'ai pensé que, après tout, ce n'était qu'un rêve et qu'il ne convenait pas d'y attacher trop d'importance. Mais par ailleurs... cet homme avait l'air si sûr de ce qu'il affirmait...

en quoi cela pouvait-il poser problème ? Je ne risquais rien à tenter à nouveau ma chance.

Le même jour, je me suis présenté à nouveau au bureau de l'OVIR et j'ai demandé pour la énième fois les formulaires d'émigration. Quand le fonctionnaire m'a aperçu – il me connaissait bien maintenant – il me regarda avec colère : « Ne t'avais-je pas déjà signalé que ta demande avait été refusée ? Pourquoi reviens-tu ? »

Je n'ai pas prêté attention à ses paroles acides et j'insistai pour obtenir à nouveau ces formulaires. Une fois les papiers remplis, je les ai tendus au fonctionnaire dans un silence glacial et j'ai attendu.

A peine quelques jours plus tard, je n'en crus pas mes yeux : un coursier, spécialement envoyé par l'OVIR, sonna à ma porte et m'apporta à la maison le permis tant espéré ! J'étais tellement troublé que je ne compris pas ce qui se passait : depuis tant d'années, j'avais déposé si souvent ma demande et là, même pas une semaine après mon dernier passage à l'OVIR, j'avais déjà le papier dans la main ! De plus, normalement, il fallait retourner se présenter au bureau en personne mais là, un coursier avait été spécialement sommé de m'apporter le papier à la maison ! Seuls ceux qui ont eu affaire à la bureaucratie en Union Soviétique peuvent comprendre ma stupéfaction.

Qui peut décrire notre soulagement à la vue de ce papier tant espéré, depuis autant d'années ? Nous avons maintenant déjà un pied au dehors et un pied en Israël !

Je compris que tout cela n'était pas simple et que le rêve que j'avais fait quelques jours auparavant était bien réel : certainement, y avait-il un lien avec cette permission miraculeuse !

Après les derniers préparatifs, nous avons enfin pu partir puis fouler le sol de la Terre Sainte. Mon beau-frère nous accueillit à notre descente d'avion et nous amena directement chez lui à Kfar 'Habad. Quand j'entrai chez lui, j'aperçus sur le mur un énorme portrait : je me suis arrêté comme frappé de paralysie. J'étais si bouleversé que je ne pouvais plus avancer : je regardai encore et encore ce portrait et ce n'est qu'au bout de quelques minutes que je parvins à demander : - Qui est cet homme représenté sur ce portrait ?

L'énigme est résolue !

- Comment ? Tu ne le connais pas ? C'est notre Rabbi !

- C'est incroyable, balbutiai-je... Cet homme... Cet homme... C'est lui que j'ai vu dans mon rêve... Il m'avait promis, oui il m'avait promis... que je sortirai de Russie et que je monterai en Israël... !

J'étais en proie à un tel choc que, respectueusement, les membres de ma famille attendirent un long moment que je me calme. Je ne pouvais détacher mes yeux de ce portrait du Rabbi, ce Rabbi que je n'avais jamais vu bien que je fus attaché de toutes les fibres de mon âme à tout ce qu'il représentait : les photos du Rabbi étaient inconnues en Union Soviétique même si son action était ressentie par ses 'Hassidim avec lesquels il entretenait une relation toute particulière et pour lesquels il luttait nuit et jour. Tous restaient autour de moi, attendant que j'ouvre la bouche et que j'explique ce qui m'arrivait.

J'ai alors raconté ce rêve étrange qui m'avait poussé à demander encore une fois les visas tant attendus.

- Alors moi, je vais te raconter la première partie de l'histoire, déclara mon beau-frère. Lors de ma visite chez le Rabbi, il y a quelques mois justement, dès que je suis arrivé, j'ai écrit un mot au Rabbi en mentionnant ton nom et ceux de tous les membres de ta famille en demandant que vous puissiez bien vite sortir d'URSS. Le jour même, j'ai reçu une réponse du Rabbi comme quoi tu recevrais très rapidement les visas nécessaires.

Nous avons récapitulé les dates exactes de nos interventions respectives et toutes les pièces du puzzle se mirent en place à la perfection !

Rav Chalom Dov Ber Raskin (zal)

Kfar Chabad n° 1510

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

«Y croire... Attendre sa venue»

On relève que Maïmonide, dans le Michné Torah (Hil'hot Mela'him, chap. 11), souligne la nécessité d'une double démarche en ce qui concerne notre rapport avec la venue de Machia'h: «Y croire... Attendre sa venue». Cette juxtaposition de deux impératifs dont le contenu est pourtant si proche doit être analysée. En effet, il ne s'agit pas là d'une simple répétition qui aurait pour but, par exemple, d'insister sur l'importance de l'idée. En fait, il y a bien ici la mise en lumière de deux nécessités parallèles. Cela signifie que, de même que l'obligation de croire dans le Machia'h est constante, ainsi celle d'attendre sa venue ne l'est pas moins.

(d'après *Likoutei Si'hot vol XXVIII, p. 131*) **H.N.**

*Votre événement
notre univers...*

m&m
prestige

Agence de décoration
pour tous types d'événements

Contact :
09 52 346 449 / 06 09 90 98 44
www.mm-prestige.fr

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment marque-t-on le deuil du Temple de Jérusalem ?

Depuis la destruction du Temple de Jérusalem en l'an 69 (ou 70) de l'ère commune, aucune joie ne peut plus être complète : «Les portes de la prière sont fermées, la prophétie n'appartient plus aux prophètes mais aux Sages, aux fous et aux enfants, la royauté de David s'est arrêtée ; la violence et le mensonge règnent...»

Rambam (Maïmonide) écrit dans les «Lois de la maison d'Élection» : «Bien que le Temple ait été détruit à cause de nos fautes, il convient de se conduire comme s'il se dressait encore dans toute sa splendeur : on n'entre pas dans les endroits où on n'avait pas le droit d'entrer, on ne s'assoit pas dans ce qui servait de cour, on ne s'y conduit pas avec légèreté car, bien qu'il soit détruit, la sainteté y subsiste.»

Il est écrit dans les *Tehilim* (Psaumes 137) : «Si je t'oublie Jérusalem, que ma droite m'oublie... Si je ne place pas Jérusalem au sommet de ma joie».

Celui qui fait construire une nouvelle maison, doit y laisser un carré sans peinture. Une femme ne met pas tous ses bijoux. Le fiancé brise un verre à la fin de la cérémonie du mariage.

Qu'est-ce que le 15 Av ? (cette année, lundi 22 juillet 2013)

Le 15 Av est un jour particulièrement joyeux, propice aux mariages. On ne récite pas le Ta'hanoun (suppliques) et les fiancés, le jour de leur mariage, ne jeûnent pas.

En ce jour, les hommes de la génération du désert ont arrêté de mourir pour la faute des explorateurs ; les tribus ont reçu à nouveau l'autorisation de se marier entre elles après la terrible faute commise par la tribu de Binyamine (*Juges 19*) ; Hochéa Ben Éla détruisit les barrières mises en place par le roi Yéroboam pour empêcher les Juifs de son royaume de se rendre en pèlerinage à Jérusalem ; la coupe du bois pour les sacrifices du Temple était terminée ; les morts de la ville de Bétar purent enfin être enterrés, trois ans après la chute de la ville sous le règne des Romains.

A partir du 15 Av, on augmente l'étude de la Torah durant la nuit. Certains affirment qu'on peut déjà se souhaiter une bonne et douce année en prévision des fêtes de Tichri.

F. L. (d'après Séfer Hatodaa)

Rentrée scolaire 2013

N'attendez pas, inscrivez vos enfants au plus vite aux

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Ecole maternelle : 01 44 52 72 52

Ecole primaire de filles : 01 44 52 72 53

Collège lycée de filles : 01 44 52 72 54

Ecole collège et lycée de garçons : 01 40 30 56 59

Carrosserie Peinture Mécanique

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur

14 véhicules de courtoisie



Franchise offerte (voir conditions au garage)

- Demander Shmouel -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél : 01 57 42 57 42

directauto@orange.fr

www.garage-direct-auto.com

ESHEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47

SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures* pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

Exclusivité SPORTES en ISRAEL :

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton - 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : 01 43 43 62 94 ou 06 22 67 96 92

e-mail : y.sportes@orange.fr

*Sous réserve de certaines conditions administratives.



C.E.S.
Compagnie Énergie Solaire



INSTALLATEUR & SPECIALISTE DU FINANCEMENT

PHOTOVOLTAIQUE / P. A. C / EOLIEN / ECOGEST

Distributeurs, Régies commerciales, Commerciaux :

Rejoignez le Groupe CES !

CONDITIONS ULTRA COMPETITIVES / RDV FOURNIS / AVANCE DE FRAIS

N° Azur 0 811 260 266

S.A.S. au capital de 300 000 €

Contact : Rudy au 07 60 42 26 26

www.ce-solaire.fr

direction@ce-solaire.fr



Un mois d'été inoubliable

avec les CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL

du 5 au 31 JUILLET 2013

Paris 7° - 15°

Paris 12°

Paris 13° Yavne

Paris 19°

Aubervilliers

Bonneuil

Boulogne

Cergy Pontoise

Clichy la Garenne

Epinay

Fontenay/Bois

Les Lilas

Montrouge

Neuilly sur Seine

Yerres

Yossi Mergui

Yossef Martinez

Mendel Assouline

Jérémie Sidoroff

Meir Kalmenson

Yossi Altabé

Michaël Sojcher

Mendy Davidovitch

Elie Uzan

Yossef Abrahami

Mendy Lasry

Mme M. Sarfati

Mme Mimoun

Mme Benkmoune

Eliahou Attal

06 22 03 33 07

06 61 10 62 10

06 21 72 67 74

06 87 21 73 42

06 64 39 50 63

06 65 73 41 30

06 20 44 07 63

06 10 25 15 28

06 60 49 67 51

06 11 42 15 33

06 64 21 59 68

06 61 50 35 47

06 15 70 40 48

06 43 72 64 25

06 87 51 66 27

2 SÉMINAIRES D'ÉTUDE EUROPEENS À LA MONTAGNE du 4 au 25 août 2013

Pour jeunes gens
Hôtel "L'Olympic"

Station Serres Chevalier
Chantemerle 1350

Renseignements et inscriptions :
Beth Loubavitch : 01 45 26 87 60

Pour les jeunes filles
Station
Les 2 Alpes
Hôtel
Le Provincial

NOUVEAU
BIJOUX DE
40 À 60%
MOINS CHER
QU'EN BIJOUTERIE

achat R

PAIEMENT IMMÉDIAT

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 18h30
116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

BIJOUX • PIÈCES OR ET ARGENT • OR DENTAIRE • DÉBRIS D'OR
ACHAT & VENTE DE DIAMANTS

09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.